



DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR DE NOUVELLES ACTIVITÉS DE RÉEMPLOI ET DE RÉUTILISATION DE PMCB MINÉRAUX ET INERTES (CATÉGORIE 1)

Introduction et objectifs

Ecominéro est un éco-organisme agréé sur la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (PMCB). Depuis son agrément par les pouvoirs publics et le déploiement opérationnel en 2023, il déploie des actions spécifiques en faveur du réemploi et de la réutilisation afin d'augmenter significativement les volumes réemployés et réutilisés (objectif 5% d'ici à 2028 – évaluation de 1% selon l'ADEME en 2021).

Les PMCB minéraux et inertes (catégorie 1) ciblés par d'agrément d'Écominéro sont obligatoirement issus des chantiers de construction du bâtiment. La liste ci-dessous regroupe les PMCB concernés par l'agrément ; ceux en *italique* sont prioritaires vis-à-vis du réemploi et de la réutilisation :

- *Ardoise*
- *Béton et mortier*
- *Terre cuite (brique, tuile...)*
- *Céramique (carrelage, sanitaire...)*
- *Pierre (calcaire, granit, grès, laves, ...)*
- *Mélange bitumeux*
- Chaux
- Terre crue (excepté la terre excavée)
- Granulat
- Autres

Écominéro est convaincu que les activités pérennes de réemploi jouent un rôle clé dans le passage à l'échelle de la pratique dans le secteur de la construction par la structuration d'une offre massifiée voire (semi-) industrialisée.

Ces activités sont généralement le trait d'union entre les chantiers de déconstruction et les opérations de construction souhaitant s'approvisionner localement. Elles donnent une seconde vie aux produits et matériaux en les nettoyant, reconditionnant, requalifiant parfois certifiant avant leur remise en œuvre dans de nouveaux ouvrages.

Espaces de collecte et de reconditionnement, activités de requalification des matériaux, plateformes physiques de réemploi, sites de vente, etc. sont autant d'initiatives portées par des acteurs engagés.

Ce sont de fait des activités productives et créatrices d'emplois locaux. Par ailleurs, elles sont ancrées sur leur territoire et font graviter autour d'elles les professionnels du bâtiment, les maîtrises d'ouvrage, les entreprises de travaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les particuliers.

Afin d'amplifier cette dynamique, cet appel à projets vise à identifier et accompagner les acteurs souhaitant créer de nouvelles activités de réemploi et de réutilisation de PMCB minéraux et inertes dans un objectif de passage à l'échelle.

--

Définitions :

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits usagés qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. ex: des tuiles sont démontées et remises en œuvre pour le même usage.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. ex : un mur en béton est scié en bordures et pavés d'aménagement extérieur.



Pour des raisons de simplification, dans le présent document, le terme « réemploi » est utilisé pour désigner les pratiques de « réemploi, de réutilisation et de préparation en vue d'une réutilisation ».

--

Contact

Elodie Combileau, Cheffe de projets réemploi – reemploi@ecominiéro.fr

1. Type d'activités à étudier

Les activités ciblées sont celles qui ont un impact direct sur le tonnage des produits et matériaux réemployés de catégorie 1, avec un objectif de massification, passage à l'échelle et/ou échelle (semi-)industrielle ; parmi lesquelles (liste non exhaustive) :

- Plateforme physique de réemploi et Matériauthèque
- Dépose soignée
- Nettoyage, préparation
- Reconditionnement, requalification
- Certification
- Intermédiation entre chantiers de bâtiment
- Espace de massification et stockage
- Vente, location, dépôt-vente, achat-revente, don, réservation de stock

- Plateforme numérique de mise en visibilité ou de vente (si elle est au service d'une ou plusieurs plateformes physiques, activités de dépose soignée, nettoyage, reconditionnement ou requalification)
- Outil numérique de traçabilité et comptabilisation (idem)

L'étude pourra concerner les activités :

- En préfiguration
- En développement de nouvelles branches
- En essaimage

Points d'attention : Le périmètre de l'étude peut être plus étendu que les PMCB catégorie 1 et des activités productives listées ci-dessus.

Les projets doivent être ancrés sur leurs territoires et démontrer les liens existants ou en cours avec les acteurs locaux publics et privés.

Les projets faisant l'objet d'un dépôt de brevet, protection de la propriété intellectuelle ou secret industriel très restrictif ne sont pas éligibles. Les lauréats s'engagent à diffuser librement tout ou partie les résultats de leur étude.

2. Objet, périmètre et format de l'étude de faisabilité

Le périmètre de l'étude peut inclure des PMCB autres que ceux de catégorie 1 ; cependant ces derniers devront avoir une place significative dans l'activité étudiée.

L'étude peut être réalisée par le porteur de projet ou par un prestataire. Dans tous les cas, le porteur devra identifier un référent en interne pour le suivi de l'étude.

Le porteur de projet est libre dans la rédaction de son cahier des charges ; cependant l'étude devra déterminer les conditions techniques, économiques, foncières, RH et partenariales permettant de maximiser le réemploi des PMCB de catégorie 1.

L'étude peut être conduite sous un format théorique, d'étude-action (expérimentation à petite échelle) ou d'essais de prototypes.

L'étude doit être conduite dans une temporalité circonscrite (maximum 24 mois) et déboucher sur la production de livrables.

3. Porteur de la candidature (commanditaire de l'étude)

Les porteurs éligibles sont :

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : association, coopérative (SCOP, SCIC), structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE)
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément « ESUS » obtenu ou demandé)
- Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations et réseaux professionnels
- Les aménageurs publics ou privés, promoteurs
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises commerciales ou industrielles et entreprises du secteur du bâtiment

- Collectifs d'acteurs en cours de structuration juridique

A noter : le commanditaire de l'étude de faisabilité peut être différent du gestionnaire *in fine* de l'activité.

Cas de figures à titre d'exemples :

Je suis une SIAE qui porte une activité de ressourcerie. Je m'interroge sur l'opportunité de développer une activité spécifique sur le réemploi des matériaux en terre cuite car j'en reçois de plus en plus lors de mes collectes. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis une Collectivité territoriale. Sur mon territoire, plusieurs structures (associations, entreprises, coopératives...) souhaitent implanter des activités de réemploi de matériaux de construction. Afin de construire un maillage cohérent de ces activités, je souhaite conduire une étude à l'échelle de mon territoire impliquant tous ces acteurs. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis un bailleur social avec des programmes de renouvellement urbain étalés sur les prochaines années. Je suis engagé pour une économie circulaire et j'aimerais étudier la faisabilité d'une plateforme physique pour réemployer les matériaux (inertes et non inertes) issus des différentes opérations. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis une entreprise du bâtiment. Afin de compléter mes compétences, je souhaite développer et tester une machine de sciage et calibrage de produits en béton pour leur réemploi. Cette machine ne fera pas l'objet d'un dépôt de brevet. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis une entreprise de démolition. Je souhaiterais tester la possibilité technique et économique d'une nouvelle activité de dépose soignée de briques et de tuiles. Je peux candidater à l'appel à projets.

Je suis un acteur industriel et souhaite développer un process mécanisé de reconditionnement de matériaux internes. Si les résultats de l'étude sont concluants, je ne donnerai pas accès aux conclusions. Je ne peux pas candidater.

Je suis une entreprise avec une dizaine de locaux tertiaires, productifs et entrepôts. Je veux implanter une plateforme physique et numérique pour faciliter le réemploi des matériaux entre ces différents locaux. Je serai le seul bénéficiaire de cette plateforme. Mon étude n'est pas éligible.

Je suis une Collectivité territoriale. Je souhaite réaliser une étude de métabolisme urbain ou une étude des gisements de déchets et des potentiels d'activités de réemploi. Je ne peux pas candidater à l'appel à projets car l'étude n'a pas pour objectif direct de créer une/plusieurs activités économiques créatrices d'emplois. En revanche, je peux contacter Ecominéro pour échanger sur un partenariat plus global

4. Stade d'avancée de l'étude

Idéalement, la candidature doit être transmise à Écominéro avant le démarrage de l'étude. Dans le cas contraire, si la candidature n'est pas acceptée, le porteur de projet prend la responsabilité d'autofinancer une plus grande part de son étude.

5. Modalités de candidature

La candidature est attendue sous le format numérique via la [plateforme dédiée](#) par et devra comprendre :

- Une présentation du porteur, son statut, sa composition de gouvernance
- L'objet de l'étude, son contexte territorial, ses ambitions
- En quoi l'activité répond à un besoin local ou de filière
- Les PMCB cat.1 à étudier (tonnage, potentiel théorique ou réel de réemploi)
- En quoi le soutien d'Écominéro a un effet levier dans la mise en œuvre de l'étude
- Le devis de la prestation d'étude ou coût RH interne ; le cas échéant
- Les co-financements obtenus, sollicités ou prochainement sollicités
- Les partenariats et l'ancrage local

Des compléments d'informations peuvent être demandés par Écominéro. L'éco-organisme se réserve le droit d'auditionner les porteurs de projets.

6. Dépenses éligibles

Toutes les dépenses d'études sont éligibles exceptées celles ayant trait à l'achat de matériels. Elles peuvent être prises en compte rétrospectivement par rapport à la date d'envoi de la candidature. La liste des dépenses ci-dessous est indicative et non exhaustive :

| Types de dépenses | Exemples de dépenses HT |
|---------------------|---|
| Ingénierie | Prestation de services et de conseil RH interne R&D Essais de prototypes Tests en laboratoire Etude de caractérisation |
| Suivi et évaluation | Développement d'outils ou protocoles de traçabilité et comptabilisation des PMCB |

7. Critères d'analyse

La sélection des projets sera effectuée sur la base des critères d'analyse suivants :

Impact environnemental

- Type et diversité des PMCB catégorie 1 étudiés

- Visée de massification, mécanisation, (semi-)industrialisation ou passage à l'échelle de l'activité

Crédibilité du projet

- Part prépondérante des PMCB catégorie 1 étudiés
- Réponse à un enjeu local ou un enjeu de filière

Pertinence de l'échelon territorial

- Périmètre géographique et pertinence du projet par rapport aux enjeux territoriaux
- Zone sous-dotée en activités de réemploi de PMCB

Ancrage local

- Partenariat ou lien avec des Collectivités territoriales
- Coopération avec les réseaux ESS et réseaux de la construction durable

Impact social

- Potentiel de création d'emplois locaux, notamment en insertion
- Développement de nouveaux métiers ou pratiques professionnelles

8. Modalité du soutien

Le soutien financier représentera 60% maximum des dépenses éligibles pour un plafond d'aide de 35 000€ TTC maximum par étude.

Le soutien sera versé en 2 fois : 50% à la signature de la convention, puis le solde de 50% si l'étude est arrivée à son terme (présentation des conclusions).

Le soutien est versé au porteur de projet, commanditaire de l'étude. Environ 15 études seront soutenues en 2024.

9. Calendrier

| | Session 1 | Session 2 |
|-----------------------|------------------|---------------------------|
| Candidatures | 11 mars au 5 mai | 2 septembre au 20 octobre |
| Audition et sélection | 6 mai au 28 juin | 21 octobre au 29 novembre |
| Réponse aux candidats | 10 juillet | 4 décembre |

10. Engagement du porteur de projet et Indicateurs de suivi

Le porteur doit désigner un référent interne pour le suivi de l'étude. Il est l'interlocuteur principal d'Écominéro.

Tout au long de l'étude, Écominéro sera associé aux Comités de Pilotage et aux rendus intermédiaires.

S'il s'agit d'une étude-action ou d'essais de prototypes, le porteur devra déclarer à Écominéro les tonnages de PMCB réemployés lors de l'expérimentation.

A la fin de l'étude, le porteur devra transmettre à Écominéro, l'étude de faisabilité dans son intégralité qui comprendra notamment :

- Les conditions techniques de réalisation et de développement
- Le modèle d'activité et sa montée en charge
- L'organisation logistique
- Le calendrier de déploiement ou développement
- Le taux de réemploi global et par type de PMCB avec leur montée en puissance projeté
- La traçabilité et comptabilisation des tonnages de PMCB (cat 1 et 2)
- Les hypothèses de modèle économique
- Le potentiel de création d'emplois locaux
- L'identification du gestionnaire ou coordinateur de l'activité
- Les partenaires financiers au démarrage et en phase de développement
- Les partenaires locaux et les modalités de collaboration